

Avis de modification du Premier affichage

(Affiché du 21 octobre au 20 décembre 2010)

Le comité responsable du PGÉS, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 76 de la Loi¹, désire informer les salariés concernés que le Premier affichage a été modifié. Cette modification est apportée à la suite d'un changement d'affectation rétroactif.

Plus spécifiquement, la prédominance sexuelle de la catégorie d'emplois n° 182 devient à prédominance féminine (« PF ») par l'ajout d'un emploi (code 302420), lequel compte un titulaire féminin :

ANNEXE 1

CODE D'EMPLOI	TITRE DE L'EMPLOI	N° CATÉGORIE	PRÉDOM. FINALE*
209230	C/D - BUDGET	182	PF
302420	C/D - GESTION DES RENTES		
302440	C/D - COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES		

ANNEXE 2

N° CATÉGORIE	PRÉDOM. FINALE*	CODE D'EMPLOI	TITRE DE L'EMPLOI
182	PF	209230	C/D - BUDGET
		302420	C/D - GESTION DES RENTES
		302440	C/D - COMPTABILISATION DES TRANSACTIONS FINANCIERES

PROCHAINES ÉTAPES

Le comité communiquera par voie d'affichage les résultats sur l'estimation des écarts salariaux et, le cas échéant, sur les modalités de versement des ajustements, une fois ceux-ci achevés.

¹ Loi sur l'équité salariale.